

soviétique. Les renseignements recueillis au cours de ces inspections sont à la disposition des autres pays membres de la Commission, et si nous ne sommes pas satisfaits des renseignements reçus, nous avons la liberté de faire des propositions semblables à d'autres pays, aux réunions ultérieures de la Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique.

RECHERCHE DE DÉBOUCHÉS POUR LA CHAIR DE REQUIN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser aussi une question au ministre des Pêcheries. L'année dernière, une flotte de 13 gros palandriers de haute mer pour la pêche au requin sont venus de Norvège s'installer dans le port de Yarmouth, Nouvelle-Écosse, d'où ils sont allés pêcher au large sur les bancs de Nouvelle-Écosse. Déjà les premiers bateaux de cette flotte sont arrivés au port cette année.

Étant donné que les palangriers canadiens affectés à la pêche au flétan et à l'espadon prennent actuellement beaucoup de requins pour lequel il n'y a pas de débouchés au Canada, le ministre des Pêcheries peut-il nous dire si ses fonctionnaires ont essayé d'évaluer l'importance du marché pour la chair du requin au Canada et à l'étranger?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, je crois que des entretiens préliminaires ont déjà été tenus entre le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et le ministère des Pêcheries relativement à la poursuite d'expériences supplémentaires en vue de déterminer la quantité et la disponibilité des requins dans nos eaux.

M. Crouse: Je désirerais poser une question supplémentaire au ministre du Commerce. Comme M. Roy Mathews, président de la *British White Fish Authority*, a dit récemment à Halifax que l'industrie de la pêche hauturière, dans le monde entier, doit faire face à une crise, parce que les bancs de poissons s'épuisent, le ministre du Commerce s'efforcera-t-il, par l'intermédiaire des délégués commerciaux du Canada à l'étranger, d'établir de nouveaux marchés pour la chair de requins amenés au Canada, afin de pourvoir à de nouvelles sources de revenus en faveur de nos pêcheurs en haute mer?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'étudierai volontiers les propositions de l'honorable député, avec toute l'attention qu'elles méritent.

[L'hon. M. Robichaud.]

L'ASSURANCE SOCIALE

MODIFICATION POSSIBLE DES CARTES

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le 4 mai, on a demandé au secrétaire d'État si un appel avait été fait pour obtenir des prix pour une nouvelle formule de cartes de sécurité sociale où le nouveau drapeau remplacerait les armoiries du Canada. Le ministre pourrait-il répondre à cette question?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, aucune décision n'a été prise quant au changement à apporter aux cartes actuelles. Le cas échéant, cette décision sera communiquée à la Chambre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Mes renseignements, selon lesquels on a demandé des prix à cet égard, sont-ils exacts? D'après ces renseignements, on a invité des entreprises à présenter une évaluation des nouvelles cartes de sécurité sociale, où les armoiries et certaines autres choses inacceptables pour le gouvernement seraient supprimées. Est-il exact qu'on a communiqué avec une ou deux imprimeries pour leur demander des prix et s'assurer du montant de leur soumission?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, il est possible qu'il y ait eu des pourparlers avec des entreprises au sujet de différentes possibilités, mais je puis assurer à mon honorable ami qu'aucune décision n'a été prise. Lorsque ce sera fait, on l'annoncera à la Chambre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ce n'est pas une affaire de décision. J'ai posé une question très directe. Les services du ministre ou ceux du secrétaire d'État ont-ils fait un appel d'offres à l'égard d'une nouvelle formule de sécurité sociale où les armoiries seraient supprimées, parce qu'elles ne sont pas acceptables à tous les membres du gouvernement?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de dire tout de suite que les armoiries sont acceptables à tous les membres du gouvernement, comme, je l'espère, à tous les députés.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'ai entendu le premier ministre faire des déclarations comme celle-là auparavant; il lui faut ensuite oublier ses réponses. Je demande au ministre si l'on a invité diverses imprimeries à produire cette nouvelle formule de sécurité sociale, cette formule d'inscription, quel que soit son nom, où les armoiries seraient supprimées? Si aucune demande de ce